

Prévention des risques sur site

Destiné aux membres

1. En général / le Club

- a. Un sens de circulation et des panneaux d'affichage ont été mis en place. Nous vous demandons de les suivre scrupuleusement (cf PJ)
- b. La marche en file indienne selon le sens de circulation est obligatoire
- c. Le respect des 4m² par personne est obligatoire
- d. Sont interdits d'accès :
 - La sellerie du club
 - Le 1^{er} étage (vestiaires / casiers / club house / réserve)
 - Les bureaux (enseignants / secrétariat)
 - La sellerie propriétaire (sauf propriétaire)
 - Tout autre endroit matérialisé comme tel
- e. L'accès au club de tiers / parents est interdit (sauf urgence). Les parents/accompagnants devront attendre dans la zone gravillonnée (derrière le portail) et non sur le « bateau du club » à distance préconisée les uns des autres.
- f. La sellerie sera réaménagée dans des boxes vides (cf PJ). N'est autorisé qu'une personne à la fois.
- g. Si l'un de vous ressent un des symptômes du Covid-19, il ne doit pas se rendre à sa reprise / animation. Il doit prendre contact avec son médecin et informer simultanément son enseignant / le secrétariat.
- h. En cas de suspicion de symptômes de Covid-19 dans l'enceinte du club : prévenir son enseignant, quitter le club et prendre contact avec son médecin. Dans le cas d'un mineur, le référant légal sera contacté.
- i. Le délai de prévenance d'annulation de cours est rallongé de 24h à 48h afin de permettre la gestion optimale des reprises.
- j. Le nombre de cavaliers par cours est limité à 9. Certaines reprises sont donc réaménagées.
- k. Seules les reprises avec un nombre de participants supérieur à 6 cavaliers seront maintenues. Trois reprises seulement ne seront pas renouvelées au 3^{ème} trimestre à ce stade. Le secrétariat prendra contact avec chacun de vous pour trouver une solution. Selon les réinscriptions pour le 3^{ème} trimestre, le planning pourra être amené à évoluer selon le taux de remplissage des reprises. Le Club préviendra dans un délai de 48h en amont si une reprise se voit contrainte d'être annulée.
- l. Respecter les consignes qui seront données par les personnels du CHBV
- m. Si problème se rapprocher des personnels
- n. Privilégier la communication avec le secrétariat par mail
- o. Pour les cavaliers se rendant au club en transport en commun, nous ne pouvons délivrer d'attestation. Nous vous invitons à prendre vos dispositions en conséquence des annonces RATP. Pour rappel, une borne Velib est disponible au niveau du RER et les bus 114 et 210 qui partent de château de Vincennes permettent d'arriver au RER de Nogent.

2. Cavaliers / équitation

- a. Une monte sans gants est préconisée
- b. L'usage de matériel personnel est obligatoire (étrille, brosses, cure-pieds, matériel personnel équestre) - recommandation pré COVID pour éviter les maladies de peau pour les équidés.
- c. A l'arrivée des cavaliers : il sera demandé de mettre du gel hydroalcoolique sur les mains qui sera à disposition dans le club
- d. L'attribution de la cavalerie se fera sur kavalog la veille. Le papier de reprise sera affiché à niveau du bureau enseignant.
- e. Les chevaux devront être préparés à l'intérieur des box
- f. Les poneys devront être préparés dans la zone indiquée en PJ
- g. Les délais de pansage seront optimisés - 15min avant et après la reprise, néanmoins cela ne signifie pas bâclé !

3. Consignes générales rappelées dans LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES - section Equitation

- a. Ne se présenter que lorsque l'accueil est organisé,
- b. Respecter les horaires de reprises à l'arrivée et au départ,
- c. Respecter strictement les mêmes gestes barrières que dans tous les autres espaces publics,
- d. Eviter tout contact physique,
- e. Se présenter en tenue d'équitation, propre, lavée à 60° ,
- f. Porter un masque en arrivant et en partant du C.E.,
- g. Prévoir des gants,
- h. Se laver les mains en arrivant et en partant,
- i. Utiliser le gel hydro-alcoolique mis à disposition,
- j. Suivre la signalétique du club pour assurer les mesures de distanciation,
- k. Respecter les règles de circulation marquées au sol,
- l. Respecter les plannings pour la pratique collective et la pratique individuelle,
- m. Venir avec son propre matériel notamment de pansage, ne pas le partager, le laver à 60° ,
- n. Privilégier les appels téléphoniques et le site du club pour prendre connaissance des informations,
- o. Prévoir sa gourde d'eau.